

Vendredi 5 mai 2006

**Yann MOULIER BOUTANG :**  
***La République à l'épreuve de l'intégration .***  
***Immigration, discrimination : la crise du modèle français.***

*(D'après les notes prises par Huguette Déchamp et Serge Tziboulsky)*

---

**Préambule**

En France, depuis quelques années, les politiques migratoires, définies pour ramener les électeurs du FN dans le droit chemin de la République, ont été catastrophiques et accréditent des idées fausses (par exemple celle que les sans-papiers ne travailleraient pas et obérerait les comptes de la Sécurité Sociale). Aujourd'hui ce qu'on appelle « l'immigration choisie » revient à se servir dans les pays d'émigration comme dans un supermarché. Or, malgré le chômage, on a encore en France besoin de main-d'œuvre, surtout très peu qualifiée.

Les migrations de main-d'œuvre en état d'infériorité juridique et civique concernent 20 millions de personnes en Europe, soit plus que la population de la Belgique ou du Portugal.

D'où la question : pourquoi, dans un pays comme la France, qui se veut démocratique, y a-t-il sur le marché du travail des gens libres, et d'autres qui ne le sont pas ? On peut le comprendre en faisant le trait d'union avec **l'esclavage** : la fin de l'esclavage (en France une première abolition eut lieu sous la Première République, suivie du rétablissement de l'esclavage par Napoléon Ier, puis d'une seconde abolition en 1848) a conduit à la mise en place d'une émigration sous contrat, par exemple à Maurice ou au Surinam entre 1804 et 1848 (phénomène similaire pour les coolies chinois des USA à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle) : les sociétés ont essayé de se débarrasser des « migrations temporaires de main-d'œuvre » (ex : l'instauration du passeport intérieur sous le régime de l'apartheid en Afrique du Sud ; mais, au fond, n'est-ce pas la même chose dans nos pays démocratiques ?)

**I. La France, pays d'immigration.**

**L'Europe** a été une terre d'**émigration** massive (entre 1750 et 1920 53 millions d'Européens ont émigré aux USA, au Brésil, au Canada, en Argentine, en Australie, en Afrique du Sud, en Nouvelle Zélande, etc.).

Une **exception relative** : **la France**, devenue pays d'**immigration** plus tôt que les autres (car elle a commencé plus tôt sa transition démographique), dès la fin du 17<sup>ème</sup> siècle (sous Colbert, faute de volontaires, on envoie dans les Antilles des engagés, peu nombreux et peu enthousiastes, sous contrat de 3 ans - contre 4 ans pour les Anglais et 5 pour l'Amérique du Nord).

Dès les années 1840 la France a attiré un début d'immigration (de travailleurs qualifiés), puis le mouvement est devenu très important :

- après la défaite de Sedan (1870), parce que la France essayait de pallier son déficit démographique, dans la perspective d'une éventuelle revanche sur l'Allemagne ;

- après la catastrophe des mines de Courrières (Pas-de-Calais, 1906, 1200 morts). Avant Courrières les paysans du Nord-Pas-de-Calais qui travaillaient dans les mines tiraient encore la moitié de leur revenu de la campagne ; cette proportion commençait à tendre vers zéro quand le coup de grisou de Courrières provoqua un rejet de la mine ; on a donc fait venir des immigrés italiens, puis polonais, pour aller travailler au fond ;
- dès l'entre-deux-guerres ont été créées des cartes de séjour de couleurs différentes pour l'agriculture et pour l'industrie, afin de **fixer** la main-d'œuvre immigrée dans les **secteurs** où on en avait besoin (en effet, on faisait venir des Polonais pour travailler dans les champs de betterave du Nord-Pas-de-Calais ; or, une fois sur place, ils préféraient travailler dans l'industrie, où les conditions de salaire et de logement étaient meilleures ; d'où la création de cartes de séjour de couleurs différentes) ;
- la main-d'œuvre, pour améliorer ses conditions de vie et de travail, cherche toujours à « fuir » ailleurs et la croissance du rythme de fuite crée un appel d'air ; d'où le développement du phénomène des clandestins. Mais le pouvoir connaît parfaitement ces clandestins et n'a jamais eu l'intention de les expulser tous (aujourd'hui, sur 400.000 clandestins - chiffre retenu par le Sénat - on en expulse, d'ailleurs scandaleusement, 26.000 par an ; or, par exemple, il ya 4 à 5 millions de passages par an entre l'Algérie et la France). Ces sans-papiers sont obligés de rester à faire la plonge dans les restaurants et les femmes, à faire des ménages ou à travailler dans des entreprises de nettoyage, sans aucune possibilité de sortir de certaines zones : c'est tout à fait délibéré de la part du pouvoir (ex : les sans-papiers du Sentier, à Paris, ne sont jamais contrôlés par la police s'ils restent dans ce quartier ; mais ils sont contrôlés dès qu'ils en sortent, aux métros Barbès ou Châtelet). C'est ainsi structurellement depuis 20 ans, quels que soient les discours gouvernementaux ;
- contrairement à ce que continuent de prétendre certains (de Lionel Stoleru à Christine Ockrent et à Julien Dray), il y a de l'immigration familiale depuis le début de l'immigration en France : l'ordonnance de 1945 prévoyait déjà l'immigration familiale. Ce qui a changé parfois, c'est la façon dont elle a été articulée à l'immigration de travail (en France, à la différence d'autres pays, les deux immigrations ont toujours été articulées). Sous la pression conjointe des faits et du mouvement démocratique il n'y a pas eu, en France, d'application sévère des règles en matière de regroupement familial (surtout à cause de la concurrence extérieure : dans les années 50-60 et au début des années 70, pour concurrencer l'Allemagne, dont les salaires étaient deux fois plus élevés, on a décidé d'être ouvert sur le regroupement familial).

## II. L'intégration : discours et réalité.

Alain Duhamel écrivait récemment : « ce qui a brûlé dans les banlieues en octobre-novembre 2005, ce ne sont pas tant des voitures (on en brûlait déjà depuis longtemps) que le modèle français d'intégration. » Pourquoi ?

- pendant des dizaines d'années, on a entendu beaucoup de gens, et même des chercheurs sérieux comme Loïc Wacquant, dire : « en France, nous n'avons pas les problèmes des pays anglo-saxons, parce que la France est une république égalitaire, alors que les pays anglo-saxons sont libéraux ; dès lors chez nous les migrants sont

intégrés par la République Il n'y a pas de minorités en France ; nos banlieues n'ont rien à voir avec les banlieues américaines » ;

- pourtant, pendant qu'éclataient à Brixton (Grande-Bretagne) les émeutes des deuxièmes générations, il y avait en France du mouvement aux Minguettes (banlieues sud-est de Lyon) ; on y a même rasé quelques tours, croyant ainsi supprimer (?) le problème ;
- on a en France un système migratoire **de travail**, avec cartes de travail et cartes de séjour, **discriminatoire** pour la génération des **parents** : sauf les naturalisés, ils sont des exclus civiques et politiques, ce qui **favorise l'extrême droite**. En effet, à la différence des USA, où les minorités sont politiquement organisées (on ne peut pas y être élu si on « tape » sur les italo-américains, sur les judéo-américains, sur les Chicanos, etc.), en France taper sur les immigrés est électoralement rentable : ça ne coûte rien, puisqu'ils n'ont pas le droit de vote, et ça rapporte des voix ;
- 35 ans d'immigration, qui ont installé des situations à la sud-africaine, ajoutés à la crise économique et au chômage de 40 à 60% de la génération des parents, permettent de prédire que les générations suivantes vont se transformer en **minorités** (une minorité est un groupe social qui, bien que, ou plutôt parce que bénéficiant de la nationalité française, va se rendre compte qu'il chôme plus et trouve plus difficilement à se loger que les autres ;
- d'ores et déjà des études socio-économiques comparatives sur le marché du travail, incluant la variable « origine des parents » donnent en France des résultats au moins aussi mauvais que ceux qui concernent les Noirs aux USA : dans le secteur privé, à qualification égale, le taux de chômage des Algériens et des Noirs est au moins le double de celui des « autochtones » ; une autre enquête en cours, incluant la variable « nom et prénom » fait apparaître en France un taux accablant de chômage et de discrimination au logement ; dans les 274 quartiers qui se sont quasi simultanément embrasés à l'automne 2005, le taux de concentration d'immigrés et de Français d'origine étrangère, le taux de chômage et les conditions de vie et de scolarité sont les mêmes qu'aux USA (selon Romano Prodi, la situation est aussi la même dans les banlieues de Milan : on peut donc s'y attendre à des événements similaires). La France semble moins inégalitaire que la Grande-Bretagne et que les Etats-Unis, sauf si on regarde les choses avec des lunettes sensibles à la couleur ; en réalité notre situation est **déjà anglo-américaine** ;
- y a-t-il donc un lien - et lequel ? - entre cette situation et le modèle français d'intégration ?

### III. La spécificité du modèle français d'intégration.

**A-** Ce modèle est le fruit d'un **triple repoussoir** déjà **ancien** (cf le rapport Marceau Long de 1984 et le rapport Kriegel du Haut Conseil à l'Intégration) et d'un **refus plus récent** :

#### **1- le repoussoir du modèle anglo-saxon :**

Il y aurait, en effet, une conception anglo-saxonne et une conception « continentale » (française, en réalité) de l'intégration. Il y aurait un **droit universel et jacobin**, opposé au **droit des minorités** (dans une République « une et indivisible » tout le monde a les

mêmes droits). Pour reprendre la terminologie de Régis Debray : le modèle anglo-saxon serait démocrate (on y défend les droits collectifs des minorités de ne pas subir la loi de la majorité) et le nôtre, républicain.

## 2- le repoussoir du communautarisme :

Est appelé communautariste un système qui légitime un collectif non universel.

Or en France il y a un « pacte laïc », d'où le refus de l'ethnique (ethnique : ensemble incluant phénotype+religion+traditions culturelles différents du courant général) dans l'espace public.

## 3- le refus des solutions plurielles et décentralisées :

L'un des traits du système français, qui rend difficile les innovations, notamment pédagogiques, c'est la réglementation par le haut (centralisme) et par le recours à la loi.

Ce qu'illustrent l'affaire du foulard et l'affaire du voile :

- l'affaire du foulard : en 1989 le Principal d'un collège de Creil, lui-même originaire des DOM-TOM, s'oppose à un compromis déjà ancien localement (à la Réunion, par ex), et considère comme intolérable que certaines élèves manifestent leur appartenance religieuse en portant un foulard ; il entame contre elles une procédure d'exclusion ; le Conseil d'Etat, tenu par des arrêts de la Cour Européenne de Justice de Strasbourg, rend une première décision mi-figue, mi-raisin : tant qu'il n'y a pas de prosélytisme, les élèves ont le droit de manifester leurs croyances par des vêtements. Le problème s'estompe quelque temps ;
- puis surgit quelques années plus tard l'affaire du voile ; or, là aussi, localement il y avait eu beaucoup de cas où des solutions, variables selon les lieux, avaient été trouvées : on a préféré trancher la question par la loi.

## 4- un refus nouveau, lié à la mondialisation et au déclin de l'Etat-nation :

C'est le **refus souverainiste du supranational**, refus cristallisé sur la question de l'immigration. Dans le système français de souveraineté illimitée et de République une et indivisible, chacun est maître chez soi et aucune instance supranationale ne peut lui imposer une décision.

Or deux séries de faits ont **mis en crise** le souverainisme français :

- a- la théorie des **Droits de l'Homme** : la Convention Européenne des Droits de l'Homme s'impose à la France, qui l'a ratifiée. (D'où, par exemple, le fait qu'aujourd'hui la France ne pourrait plus rétablir la peine de mort, puisqu'aucun pays européen, ou associé à l'Union Européenne, ne peut avoir de siège au Conseil de l'Europe, ni à la Cour Européenne des Droits de l'Homme, s'il pratique la peine de mort). L'émergence des Droits de l'Homme sur la question des migrations et du contrôle national du statut de migrant pose problème en France (ex : le regroupement familial est un droit reconnu comme imprescriptible et inconditionnel par les Conventions européennes) ;
- b- l'émergence de **normes européennes** : depuis l'arrêt Costa de 1965, aucune disposition constitutionnelle nationale ne peut résister à l'arrêt de la Cour Européenne de Justice de Luxembourg (d'où, d'ailleurs, la fréquence des révisions constitutionnelles au sein des pays membres, dont la France). De fait le système européen est **déjà fédéralisé** : chaque gouvernement, qu'il le veuille ou non, est transformé en syndication des intérêts du pays qu'il représente. Or : d'une part, il y a une grande **hétérogénéité** des Etats-membres et les petits pays ne veulent pas passer sous le rouleau compresseur des gros ; d'autre part une grande partie de l'Europe a un

modèle issu de la **Réforme** protestante : selon ce modèle on ne peut pas régler la question de la démocratie par la seule loi de la majorité ; il faut une majorité qualifiée, assortie de garanties données aux minorités (sinon le système devient assimilationniste) ; or la France en Europe est transformée en une grosse minorité : d'où des **clauses de sauvegarde** contre la loi de la majorité (à l'intérieur de ses frontières la France affronte la pluralité croissante des groupes minoritaires qui la composent, mais auxquels elle n'accorde pourtant le bénéfice d'aucune clause de sauvegarde).

**B- D'où 4 conséquences**, liées à la tradition historique française :

- 1- la France a adopté la voie longue d'accès à la citoyenneté** : par la naturalisation, ce qui handicape d'autant plus une intégration rapide qu'il n'y a pas, en France, de séparation entre citoyenneté et nationalité. D'où, par exemple, le fait qu'il n'y a pas d'homme politique français de la première génération immigrée et que les partis politiques n'ouvrent pas leurs listes aux secondes générations ;
- 2- l'immigration n'a pas, en France, de caractère constituant** : « en France la révolution est déjà achevée ; il n'y a, sur ce plan, rien de nouveau à construire ; les immigrés n'ont qu'à s'adapter ». La France n'est pas une société en élaboration constante, dans laquelle tous les nouveaux arrivants participeraient au politique : or ce serait cela la véritable intégration ;
- 3- l'importance d'une maîtrise linguistique très forte**, liée au caractère pivot de l'Ecole, hérité de la Troisième République, et au centralisme des dispositifs ; d'où, par exemple, la non reconnaissance des peuples basque, breton, corse, picard, alsacien, etc., la nation étant une communauté d'individus séparés, constitués en peuple dans le pacte politique ;
- 4- le mythe national** : cf, par exemple, la forte présence du système national napoléonien (un grand nombre de rues, de places et de monuments de Paris portent encore le nom de boucheries napoléoniennes : Wagram, Austerlitz, Iena, Friedland, Eylau, etc.). D'où, notamment, la difficulté du débat après la révolte des banlieues, ou à propos de l'article de loi sur le rôle positif de la colonisation française, parce qu' « il ne faut pas diviser l'imaginaire français », ce que serait censée faire la critique du post-colonial.

La France a donc le plus grand mal à accepter le fait qu'elle est devenue une société pluri-ethnique ; d'où un gros problème d'intégration, plus lourd encore que celui auquel se heurtent les sociétés multi-ethniques.

#### **IV. Les trois sources des difficultés structurelles de la France avec l'intégration.**

**1- la Contre-Réforme catholique** (source jamais évoquée) :

La France, « fille aînée de l'Eglise » est, par excellence, le pays de la Contre-Réforme. En effet :

- la France est née de la croisade contre les Albigeois (à l'occasion de laquelle a été fondée l'Inquisition) et de l'annexion du Comté de Toulouse ;
- la France a été la première à être déchirée par les guerres de religion, avant l'Allemagne et plus qu'elle. Vers 1580 il y avait en France 60% de catholiques pour 40% de protestants (considérable minorité). Après les guerres de religion, la Révocation de l'Edit de Nantes (en 1685, la même année que la promulgation du Code Noir par Colbert...) et leur assimilation par des voies détournées, les protestants ont presque totalement disparu (2% de la population). D'ailleurs la Révocation s'appuyait sur le prétexte que les protestants étaient de moins en moins nombreux...Le modèle de l'intégration française des protestants reposait sur les 3 volets de l'Edit de Nantes (1598) : la **conversion du roi** au catholicisme, l'idée de **tolérance** et des protocoles **secrets** annexés et jamais publiés, qui concédaient quelques **places-fortes** militaires (démantelées par Richelieu en 1628-1629) à des protestants très méfiants. A l'arrivée de la République, l'abbé Grégoire, fait, certes, adopter le statut civique des juifs, mais, dans sa forme démocratique, la Première République n'a duré que 4 ans, suivis de 4 ans beaucoup moins démocratiques, puis du Consulat, de l'Empire et de la Restauration ; la Deuxième République a vite cédé la place au Second Empire. En fait la France était une société mono-ethnique, à 90-95% catholique, d'où l'échec des tentatives révolutionnaires de déchristianisation (aujourd'hui encore, excepté le 14 juillet, les fêtes du calendrier sont celles des saints et les fêtes religieuses catholiques, malgré 600.000 protestants, autant de Juifs, sans doute 4 millions de musulmans et 2 millions de bouddhistes. La République est un **compromis** avec une société mono-catholique, d'où la **laïcité**, façon loi de **1905** (cf les travaux de Jean Baubérot : suite à l'Affaire Dreyfus, pendant laquelle l'Eglise avait soutenu les antidreyfusards, les républicains ont inventé un compromis avec une société catholique et une Eglise puissante ; d'où, par exemple, la **neutralité** des lieux publics (écoles, etc.), le rejet de toute particularité dans l'espace public et l'absence de consolidation des droits des minorités (cf l'absence de protection des Juifs contre les lois antisémites de 1940 : ils se jetèrent nombreux dans la gueule du loup, en excipant, par exemple, de leurs états de service pendant la guerre de 14-18, pensant que la République ne pouvait discriminer les gens) ;
- il y a donc **un inconscient de la République** : l'idée que, puisque la **société** produit du **désordre** (cf les guerres de religion), la seule solution, c'est le Souverain incarnant l'Etat ; la République reprendra cette conception de la souveraineté ;
- la situation fut très différente en Allemagne : avant la guerre de Trente ans (1618-1648), il y avait, en Allemagne, 60% de protestants pour 40% de catholiques ; la guerre fit périr un tiers de la population. Les Traités de Westphalie imposèrent le principe « *cuius regio, eius religio* » : chaque Etat allemand aura la religion de son souverain - ce qui évitait, notamment, les querelles de succession - , mais, dans l'espace public les droits des minorités (d'une autre religion) seront garantis. Ce fut le début de la démocratie, car, pour savoir qui était minoritaire ou majoritaire, il fallait se compter ;
- après l'Allemagne l'Etat le plus démocratique fut la Hollande : son sud (la Belgique) était catholique et son nord, protestant ; lors de la partition, il restait des protestants au sud et quelques catholiques en Hollande ; aujourd'hui la Hollande ne veut pas des Flamands belges, parce que catholiques, car actuellement en Hollande catholiques et protestants sont à parité ; la Hollande compte un élément (la religion), qu'on rejette en France hors de l'espace public (sauf en Alsace-Moselle, allemandes en 1905, où l'on compte la religion dans les recensements).

## 2- une République coloniale assimilationniste :

- en France on craint le séparatisme et l'irrégentisme plus qu'ailleurs. Mais il y a **l'exception coloniale** : les colonisés sont égaux en devoirs, mais inégaux en droits (ce qui définit, non des citoyens, mais des **sujets**) ; d'où une **faille dans l'universel** dès 1789-94 : Saint-Domingue produisait à l'époque, sur 120 km<sup>2</sup>, la moitié du sucre mondial ; les colons obtinrent une exception pour les Noirs ; d'où la révolte de Toussaint Louverture et la fin de l'économie sucrière en Haïti, 12000 sucriers « pieds noirs » se repliant aux USA et à Cuba, où ils développèrent la deuxième économie esclavagiste ;
- en France « **intégrer** » signifie donc, en réalité, **assimiler** à une société blanche et catholique (dans le lexique français l'intégration implique que les étrangers venus s'installer en France conservent quelques traits de la société d'origine, alors que l'assimilation implique le renoncement à tout trait de la société d'origine et la fusion dans l'ensemble d'accueil ; l'assimilation appartient au vocabulaire de la nutrition : digestion implique destruction des aliments pour les rendre assimilables ; si on mange trop, on risque l'indigestion ; quand on commence à digérer, on ne peut plus manger ; c'est un système quantitatif : « point trop n'en faut »...Il y aura deux phases dans le système français : en 1984-86, pour se différencier de l'intégration à l'anglo-saxonne, la France va avancer un concept dénué de sens anthropologique : celui d' « **insertion** » ; puis on parlera d' « **intégration à la française** », qui ressemble à s'y méprendre au modèle colonial de l'assimilation.

## 3- un modèle migratoire mixte semi-esclavagiste :

En France l'immigration est une **immigration de travail**. En 1945 Alfred Sauvy proposait une immigration de peuplement pour des raisons démographiques, mais les **planistes** l'emportèrent (« il faut tant de gens dans tel secteur, pour remplacer les prisonniers allemands, tant dans tel autre, etc. »).

D'où la création de la carte de travail et de la carte de séjour, et la subordination des droits des travailleurs immigrés au fait qu'ils doivent répondre aux besoins de l'industrie. A l'époque du **plein emploi**, on ne parlait pas des immigrés, ils étaient « invisibles », quoique beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui. Mais la montée du **chômage** et de la **précarisation** a aggravé la fragilité de cette population, dont la visibilité devient insupportable pour la population locale (4000 ouvriers immigrés qui travaillent en équipes alternées du matin et du soir ne sont vus par personne dans la ville, mais deux chauffeurs noirs qui transportent 5000 personnes par jour donnent vite l'impression qu' « il y a beaucoup trop d'immigrés »...).

Il ne faut donc pas confondre **visibilité** et **réalité** : avant la guerre de 1939-1945 il y avait des « oiseaux de passages », des « hirondelles », dont on attendait qu'ils repartent vite après leur période de travail (cf la formule de Frederik de Klerck, dernier président de l'Afrique du Sud de l'apartheid : « Des Noirs, je ne veux voir que la force de travail », pour le reste ils ont leurs territoires : les Bantoustans ; d'où l'existence du « pass » (passeport intérieur) : autorisation de séjour des Noirs limitée à la journée pour venir travailler en Afrique du Sud et rentrer chaque soir « chez eux ». Or en France ce n'est guère différent dans le principe ; qui plus est, dans le projet de loi Sarkozy (venu en discussion devant le Parlement en mai 2006), figurent la limitation du regroupement familial et l'exigence que les immigrés gagnent plus que le SMIC pour avoir le droit de faire venir leur famille (si on appliquait cette règle à tous, de nombreux Français devraient déménager !).

## Conclusion : que faire ?

- 1- En France, à cause de ce modèle issu de la Contre-Réforme, on a de **gros problèmes** et on en aura **de plus en plus**, car non seulement on produit des **minorités**, mais on maintient **l'élitisme scolaire**. Or à l'heure du **capitalisme cognitif** (cf ci-joint un texte de Yann Moulier Boutang sur ce concept) il faudrait qu'au moins 35 à 70% d'une classe d'âge fasse des études supérieures, alors qu'aujourd'hui l'Ecole est surtout faite pour recruter l'élite républicaine des Grandes Ecoles.
- 2- Mais le modèle **multiculturaliste** est lui aussi **en crise**.
- 3- Un troisième **modèle, transculturaliste ou interactionniste**, proposé par l'anthropologue Fernando Ortiz, serait préférable. Au lieu de s'enfermer dans un système figé, il faudrait accepter de vivre dans une **société constituante**, en évolution continue, dans une **démocratie inachevée**. Puisque les exogènes y entrent, il faudrait leur éviter une exclusion longue des droits politiques, en basculant dans un **modèle d'installation longue**, qui reconnaisse un **droit à immigrer**, alors que « l'immigration choisie (par la France) » avec carte de séjour de 3 ans renouvelables (cf loi Sarkozy) nous fait revenir à la situation antérieure au régime de la carte de 10 ans instauré sous Mitterrand : ce sera un échec. Le droit d'installation **dès l'entrée** (et non la libre circulation, vu la différence des niveaux de vie entre les pays) implique le droit d'immigrer **et** d'émigrer (droit reconnu par la Déclaration d'Helsinki de 1977), assorti d'une consultation démocratique non biaisée de la population. Il faut donc **donner au plus vite ces droits** sur critères **dès l'entrée**, comme c'est le cas aux USA où, 5 ans après l'entrée, la carte verte est transformée en citoyenneté pure et simple, à l'issue d'une cérémonie collective. Or en France on a maintenu **une immigration de travail, anti-démocratique et semi-esclavagiste**, en lui ajoutant aujourd'hui une épreuve de français et de connaissance des institutions françaises (aux USA, après la victoire des abolitionnistes, pour éviter qu'il y ait des députés noirs, certains Etats, comme la Louisiane et le Mississippi, imposèrent, dans les années 1880-1890, une épreuve de lecture et de connaissance de la Constitution à tous les électeurs ; c'est ainsi que 9 Noirs sur 10 perdirent leur droit de vote ...).

---

La **discussion** à permis au conférencier de développer les points suivants :

- 1- **à propos de la question de l'immigration de la misère et de la terreur, comme terreau éventuel des extrémismes :**

Chaque événement politique majeur est enregistré par le sismographe migratoire, les réfugiés politiques et les déplacements massifs de populations (Darfour, Palestine, etc.) n'étant qu'un petit morceau de l'ensemble. Le statut de réfugié politique dépend de la Convention de Genève de 1954 (d'ailleurs restrictive, car visant les élites politiques persécutées par une dictature ouverte ; le statut de réfugié politique est, malgré tout, un peu moins mauvais que celui des primo-migrants, mais il ne cesse de se dégrader : initialement, un simple permis de séjour suffisait...). C'est pourquoi aujourd'hui l'essentiel de la population mondiale est candidate au statut de réfugié, malgré les dégradations que ce statut ne cesse de subir (en effet ce genre de statut, comme tout statut avantageux, d'ailleurs, est inversement proportionnel au nombre de ses bénéficiaires : par

exemple, les accords franco-algériens de 1962 reconnaissaient la liberté de circulation dans les deux sens entre la France et l'Algérie ; or on a assisté, à partir de juillet 1962, à un gros reflux de Pieds-noirs et d'Algériens en France, d'où la disparition de la libre circulation en 1966 ; en outre, dans les camps de réfugiés, tous les droits civils et politiques sont retirés : le camp est l'exact inverse d'une ville.

Toute la misère du monde n'émigre pas (le Bangladesh n'envoie pas d'émigrés !) : ce sont les plus dynamiques qui partent. Depuis les accords d'Helsinki on ne peut, théoriquement, pas empêcher les citoyens de quitter leur pays (le pays visé à l'époque étant, naturellement, l'URSS), mais le droit à l'immigration se heurte, notamment en Europe, à une forte résistance (par exemple, durant les guerres de Yougoslavie, ceux qui étaient chassés par la guerre civile recevaient ou non le statut de réfugiés selon le nombre de mètres qui les séparaient de leurs persécuteurs). La propension à migrer entre pays équivalents est de 1 pour 100.000 ; les vagues d'émigrations énormes ne concernent qu'1 à 2% de la population mondiale.

## **2- à propos du rapport entre émigration et capitalisme :**

L'émigration ne date pas du capitalisme : dès qu'il y a oppression, on émigre.

Aujourd'hui on entend un argument dangereux : « il n'y a qu'à faire du développement et de la coopération et qu'à donner de l'argent, et l'immigration s'arrêtera ». C'est vrai à très long terme seulement (cela a pris 100 à 150 ans en Italie, par exemple) mais c'est idiot à court ou moyen terme, car c'est, au contraire, quand commence le décollage économique que l'immigration explose. Aujourd'hui c'est la migration Sud-Sud qui est, de loin, la plus importante (en Inde il s'agit d'une migration rurale-rurale, au contraire de la Chine où 100 millions de sans-papiers et de sans-droits sont le fer de lance du boom économique).

Autre erreur : s'imaginer que rester sur place serait mieux que bouger. C'est non seulement faux historiquement, mais culturellement désastreux, l'absence de brassage entraînant un affaiblissement.

Alors : peut-on inventer un régime social et de production apte à traiter le problème de l'immigration ? Une hausse massive et rapide du niveau de vie des pays pauvres entraînerait, à très long terme, un ralentissement de l'immigration, après une période initiale d'explosion. Cependant, si les Chinois et les Indiens bénéficiaient de la moitié de notre niveau de vie et de consommation, tout le système économique mondial s'effondrerait, faute de ressources énergétiques suffisantes. D'où le thème d'une décroissance compensée par une croissance peu dévoreuse d'énergie : celle qui concerne la « noosphère » (la matière grise). En tout cas 9% de croissance pour tous conduirait à la catastrophe (guerre de l'eau, de l'énergie, etc.).

Donc, de toute façon, les migrations vont s'accélérer, notamment en Europe, du fait de son affaiblissement démographique (en Allemagne, par exemple, un tiers des enfants sont des immigrés récents, ce qui permet, d'ailleurs, de maintenir des écoles et des équipements collectifs).